

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 24

Artikel: Lausanne, le 16 juin 1883
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 16 juin 1883.

Le passage dans notre ville de Mgr Mermillod a été l'événement de la semaine. La visite officielle au Conseil d'Etat et son éloquente prédication dans le temple catholique, ont fourni à nos divers journaux, le sujet d'appréciations très flatteuses à l'adresse de ce prélat. Nous ne reviendrons par sur ces faits, mais nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails biographiques sur cette personnalité autour de laquelle il s'est fait tant de bruit dernièrement.

M. Gaspard Mermillod est né à Carouge (Genève), en 1824. Après avoir reçu la prêtrise, il s'adonna à la prédication et acquit une certaine réputation, par la facilité de son débit, le romantisme quelque peu échevelé de ses images oratoires et surtout par la fougue de ses doctrines ultramontaines. Il prêcha à diverses reprises à Paris, prononça à Orléans le panégyrique de Jeanne d'Arc, fit des conférences à Lyon, et fut appelé plus tard à la cure de Genève. Peu après, l'évêque Marilley le nomma son grand-vicaire et lui confia de pleins pouvoirs dans le canton de Genève, placé sous sa juridiction ecclésiastique. D'un autre côté, le pape nomma M. Mermillod évêque *in partibus* d'Hébron. Lors du Concile de 1869, le jeune prélat se signala comme un ardent partisan de l'infaillibilité.

Ne tardant pas à avoir des démêlés avec le Conseil d'Etat genevois, celui-ci l'invita à s'abstenir de tout acte ayant le caractère de ceux qui sont réservés à l'évêque diocésain. M. Mermillod, résistant au pouvoir civil, le gouvernement cessa de le reconnaître comme curé de Genève et supprima son traitement en 1872. Quelques mois plus tard, le pape signait un bref qui séparait de l'évêché de Lausanne le territoire de Genève, et instituait M. Mermillod vicaire apostolique de ce dernier. Le Conseil d'Etat déclara la décision papale comme nulle et non avenue. Le Conseil fédéral se prononça dans le même sens et prit, le 17 février 1873, un arrêté interdisant à Mgr Mermillod le séjour sur le territoire suisse, tant qu'il refuserait de se soumettre. Ce prêtre en appela à l'assemblée fédérale, qui approuva les décisions du Conseil.

La réception toute courtoise faite à Mgr Mermillod par nos autorités, a eu lieu, comme on le sait, dans la salle occupée jadis par ses prédécesseurs, entr'autres, Sébastien de Montfaucon, qui dut

quitter précitamment son siège le 22 mars 1536, à l'approche de l'armée bernoise.

La vue de cet ancien château épiscopal, celle de notre cathédrale, et le panorama magnifique dont on jouit de la terrasse de la Cité, a dû susciter chez Mgr Mermillod de nombreuses réflexions, et reporter sa pensée à ces temps où l'évêque de Lausanne était l'un des princes temporels les plus puissants et les plus riches de l'Helvétie, où notre capitale devait sa fleur à l'évêché.

Le vaste diocèse dont elle était le chef-lieu, s'étendait de la rivière d'Aubonne jusqu'au rivage de l'Aar. De Berne, de Soleure, de Fribourg, de l'Oberland, on venait s'agenouiller sur les parvis de Notre-Dame et y déposer les dons de la foi. Cette dévotion, ce concours des peuples, avaient imprimé à Lausanne le caractère qui la distinguait. C'était la ville sacerdotale, la ville de la Vierge et des Saints-Apôtres, la ville fréquentée par les pèlerins.

L'évêque, comme le pape, avait son patrimoine, qui comprenait les villes de Lausanne, d'Avenches, de Bulle, le château de Lucens, les quatre paroisses de Lavaux et nombre d'autres lieux disséminés dans le pays.

Au souvenir d'un aussi glorieux passé, n'est-il pas permis de supposer que Sa Grandeur ait eu un instant l'idée d'apporter une légère variante à la devise des Montfaucon (*Si qua fata sinant*) et de s'écrier, dans un élan bien naturel : *Si les destins le permettaient !..*

Le bon voisinage.

Nul n'est prophète dans son pays, dit un adage bien connu. On l'est encore bien moins dans son quartier, pourraient ajouter nombre de gens. En effet, c'est dans le quartier que la critique, la médisance, les suspensions, les jalousies s'en donnent à cœur joie, sauf de rares et heureuses exceptions. Au lieu d'un appui mutuel, de la bonne entente, de relations amicales qui facilitent et adoucissent le commerce des humains, c'est le commérage perfide qui passe en revue la vie, la fortune, les toilettes, les moindres faits et gestes des autres. Les rivalités de profession, de métier ont des initiatives irréconciliables. Pour rencontrer des figures véritablement sympathiques, des sourires non étudiés, des paroles sincères, il faut quelquefois, — chose inouïe, — s'éloigner de son centre habituel.

C'est une chose bien constatée : les personnes